

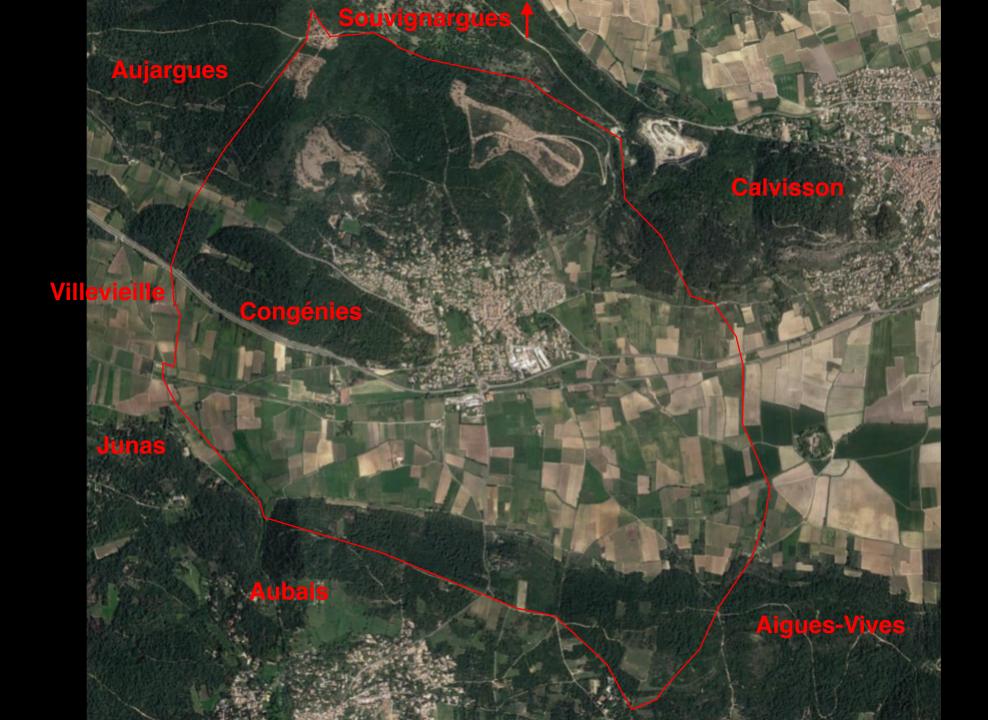
Commission Environnement, Développement Durable et Agriculture

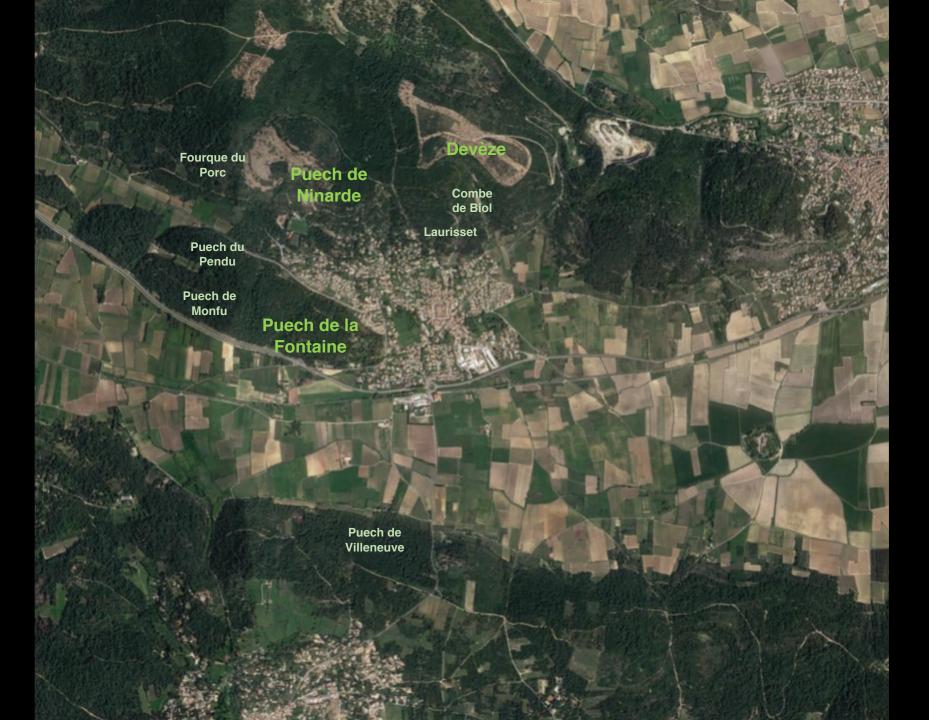
<u>Incendies de forêt :</u> <u>comment prévenir et gérer le risque</u>

- 1- La forêt de Congénies : la connaissez-vous vraiment ?
- 2- L'incendie : principale menace sur la forêt
- 3- Comment éviter les incendies et limiter leur conséquences
- 4- L'incendie est là : comment réagir ?

1- La forêt de Congénies : la connaissez-vous vraiment ?

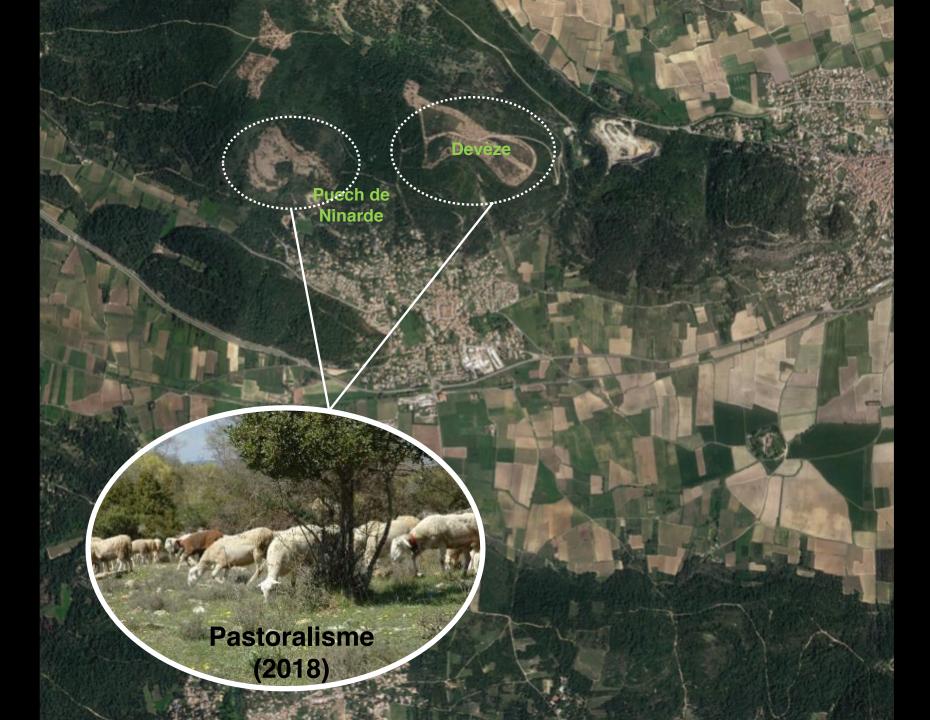


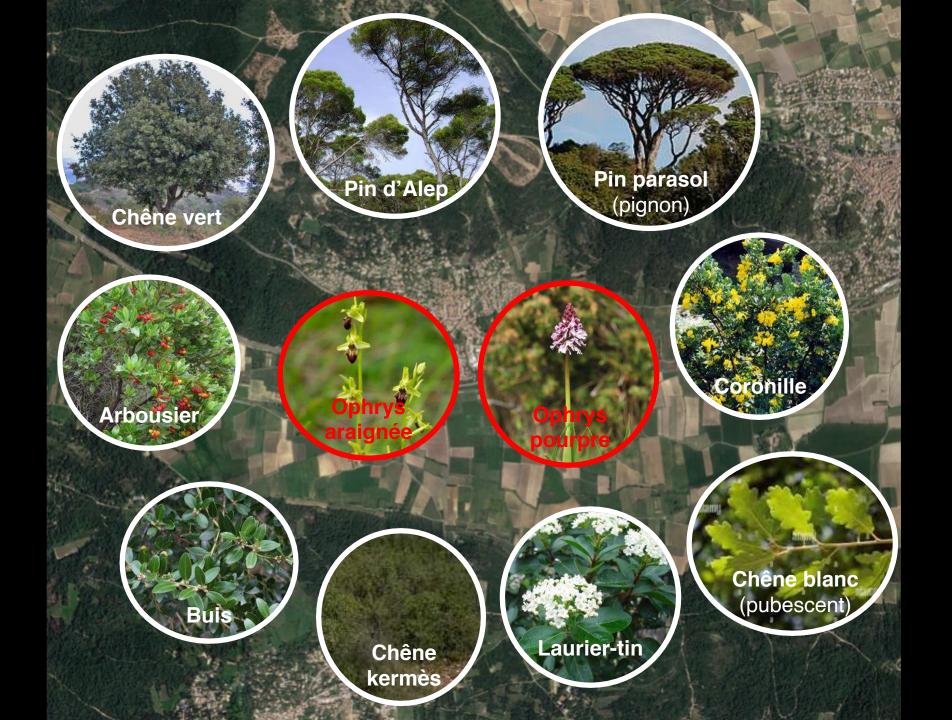






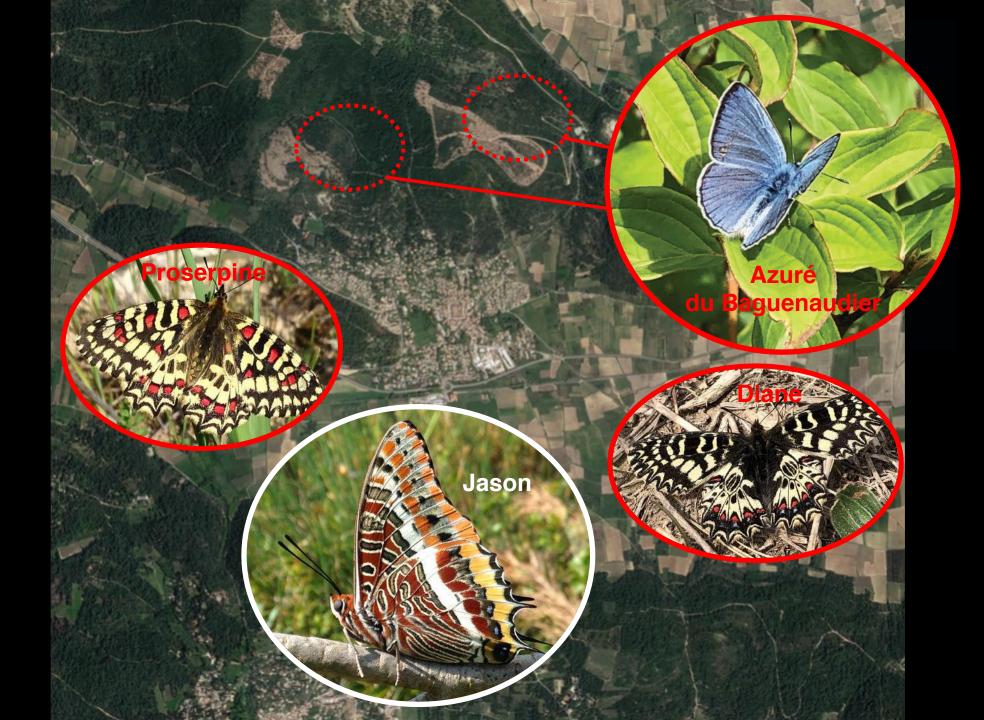








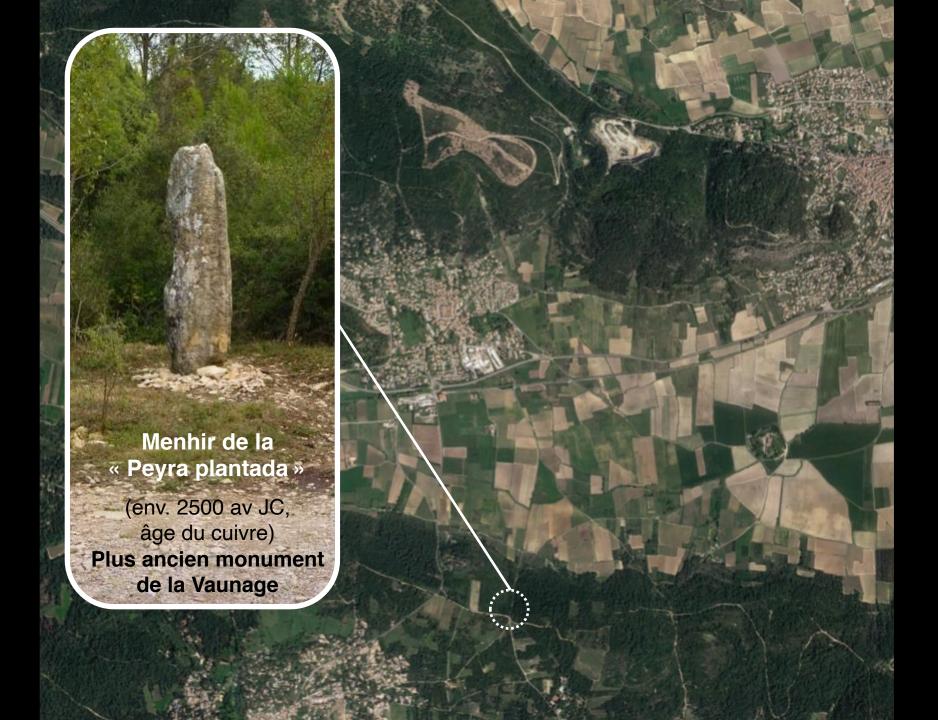








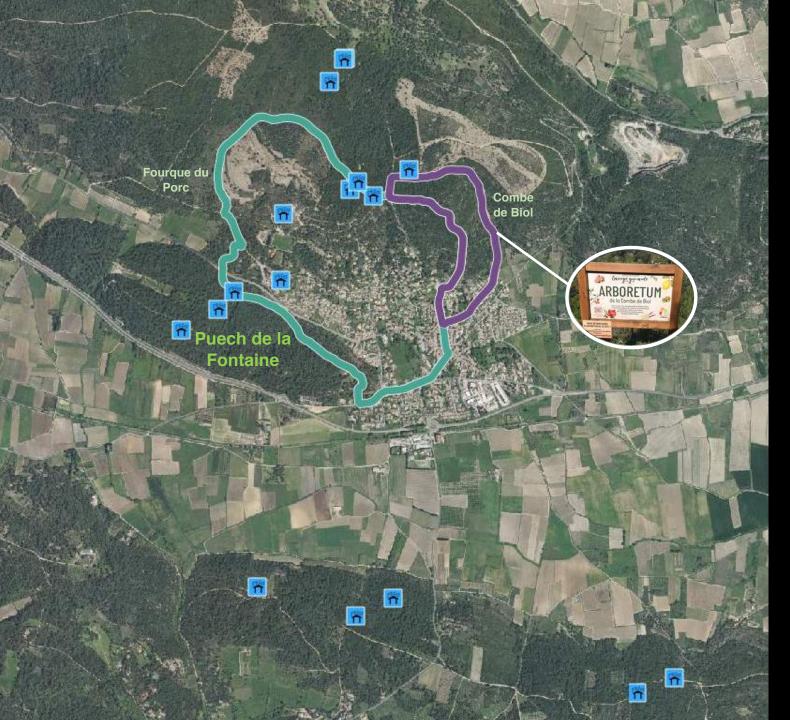












Sentier Garrigue Gourmande

(env. 1h30)

Sortez du village en passant devant le Temple.
Passez devant le vergerarboretum.
14 panneaux accompagneront votre découverte

Sentier de la Fourque du Porc

(env. 3h)

Débute de la même manière jusqu'au Mazet Lebrun puis se prolonge dans les garrigues, toujours balisé en jaune.



Capitelles (110 à Congénies)



Collectif Garrigues

Mise à jour de la base de données :







A l'origine du risque:

l'évolution de l'interface espaces naturels/habitations

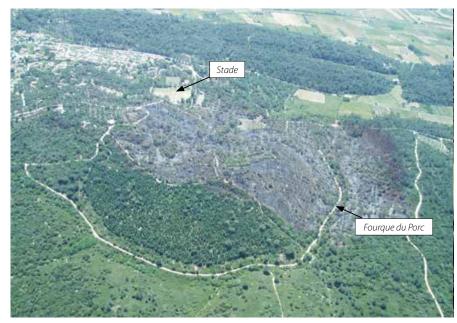


Congénies : années 50





Congénies, 2014



Vue aérienne de la zone incendiée

> Incendie du 13 mai

Une catastrophe limitée grâce à l'intervention rapide des services de secours et aux actions de prévention ; pistes DFCI, interfaces et débroussaillement autour des habitations.

- 30 ha brûlés
- dégâts limités grâce au débroussaillage préventif

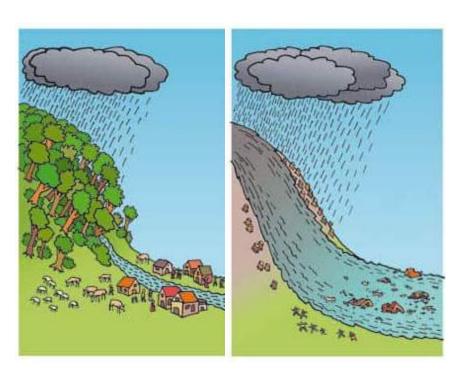




3- Comment éviter les incendies et limiter leur conséquences

Les incendies de forêt exposent à d'autres risques naturels

Liés à l'eau



ruissellement => inondation érosion des sols sécheresse

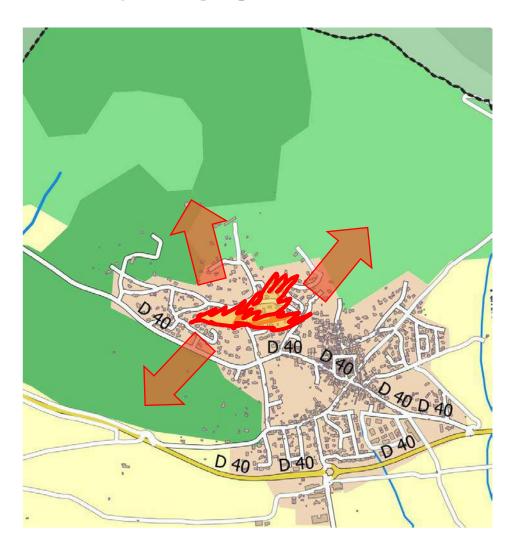
Mouvements gravitaires

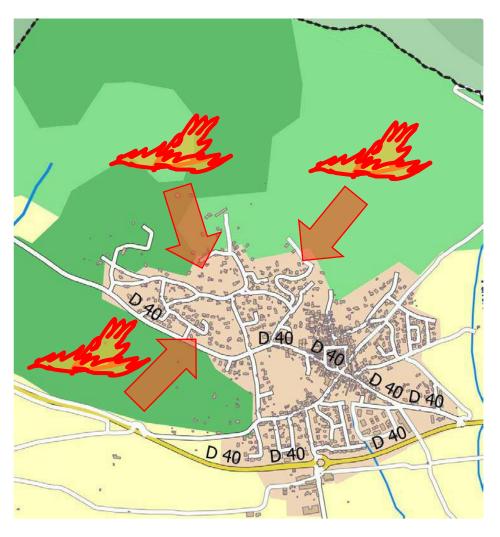


éboulements glissements de terrain

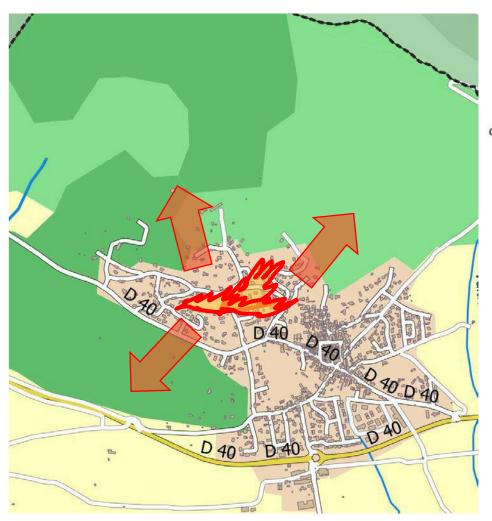
Feu SORTANT

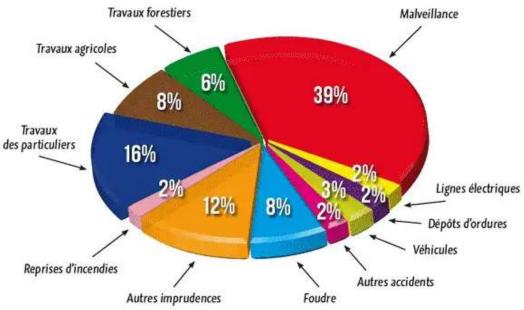
Feu ENTRANT





Feu SORTANT





90% des incendies de forêt ont une origine humaine

1 sur 2 est lié à une imprudence

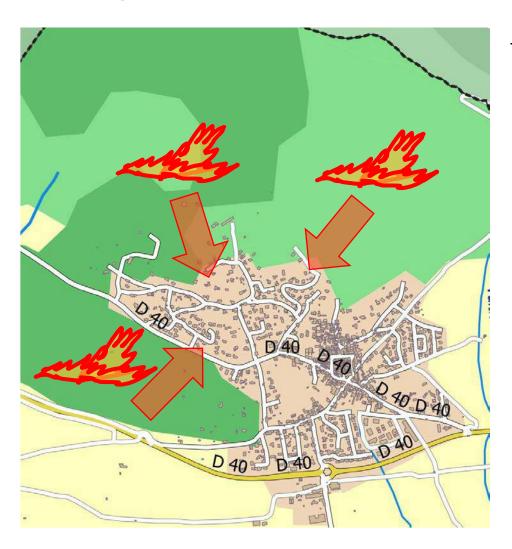
=> Il est possible de les éviter!

Eviter les feux de forêt : du bon sens, de la prudence et le respect des consignes

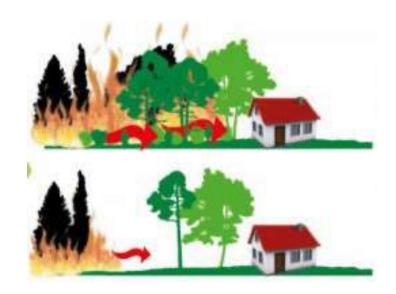


- Respect des arrêtés préfectoraux (accès forêt, circulation en véhicule)
- Le débroussaillement préventif : pour limiter les surfaces brûlées

Feu ENTRANT

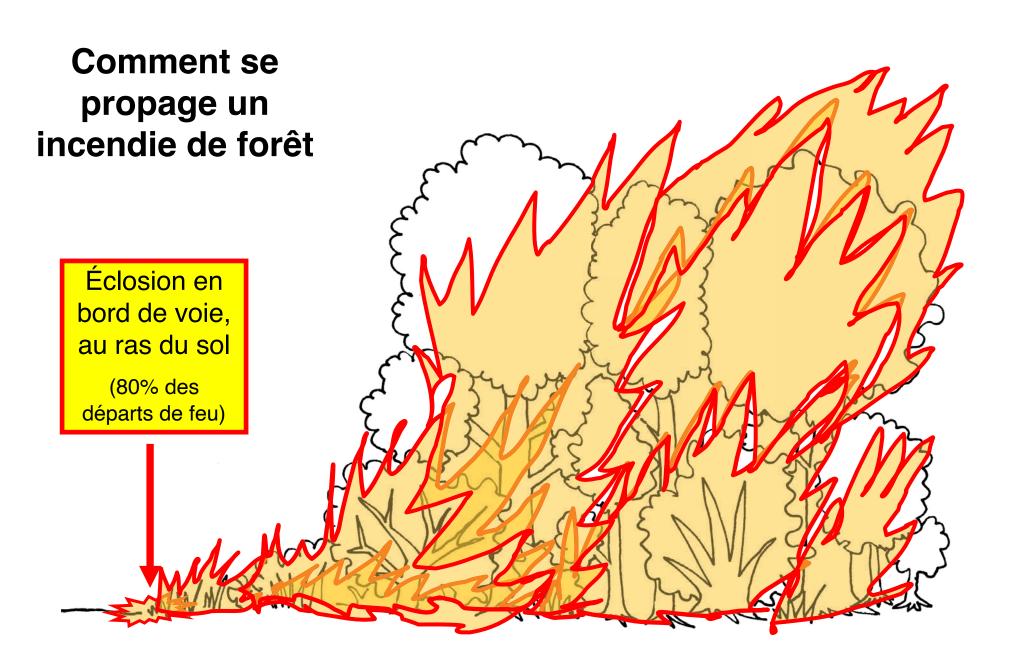


Le débroussaillement préventif :



Moyen le plus efficace pour limiter l'intensité et la propagation des incendies





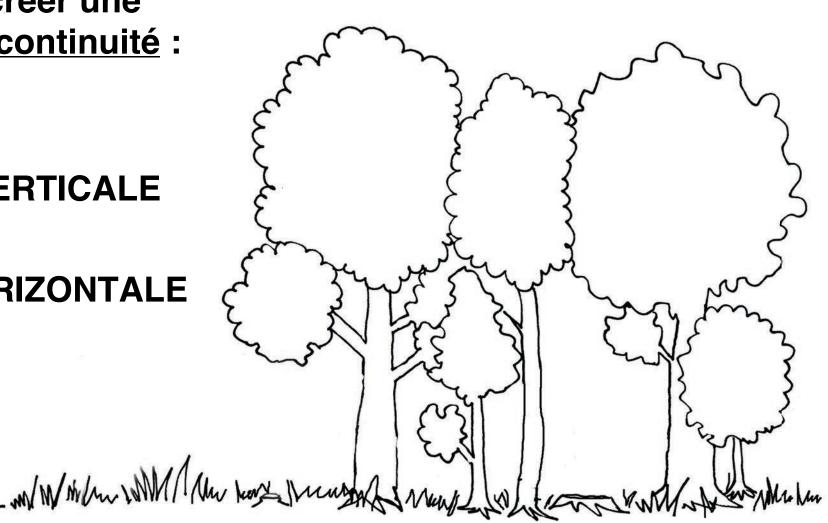
Débroussailler c'est créer une discontinuité :

VERTICALE

Débroussailler c'est créer une discontinuité:

VERTICALE

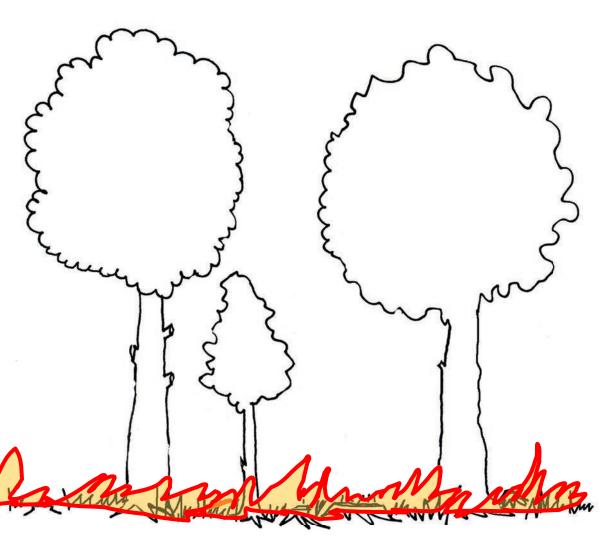
HORIZONTALE



Débroussailler c'est créer une discontinuité :

VERTICALE

HORIZONTALE





L'obligation légale de débroussaillement (OLD)

<u>L'OLD concerne les propriétaires de</u> toute :

- construction située dans la forêt
- construction ou terrain situé à moins de 200 mètres de bois, forêt ou garrigues
- ⇒ création d'une « zone tampon » autour des zones urbanisées

Article L131-10 du code forestier : le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillement.

<u>Pour le Gard</u>: arrêté du 8 janvier 2013 relatif au débroussaillement réglementaire.

Amendes
Mise en demeure
Exécution d'office des travaux

Etes-vous concernés par cette obligation?



zone en jaune (carte interactive de la DDTM30)

le débroussaillement UNE OBLIGATION?

En cas d'incendie

Respect des OLD



Non-respect des OLD





Responsabilité engagée (si densité végétation a facilité propagation incendie)

Biens & personnes	Protégés	Risque de destruction / drames
Pompiers	accès en sécuritéorganisation plus efficace	difficulté d'accès (<u>refus possible</u>)lutte plus difficile
Forêt	Départ de feu et propagation limités	Départ de feu et propagation favorisés
Village	Protégé	Risque de propagation jusqu'au centre (haies !)

Quelle surface dois-je débroussailler ?

Votre propriété est située en zone urbaine (UD) du PLU

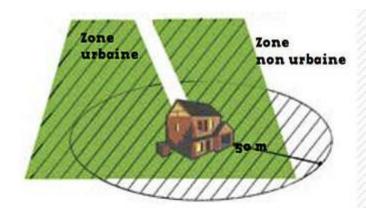


<u>Avec construction</u>: totalité de la surface de votre terrain



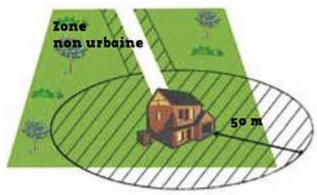
<u>Sans construction</u>: totalité de la surface de votre terrain

Votre propriété est située à la limite de zones UD et N du PLU

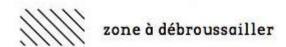


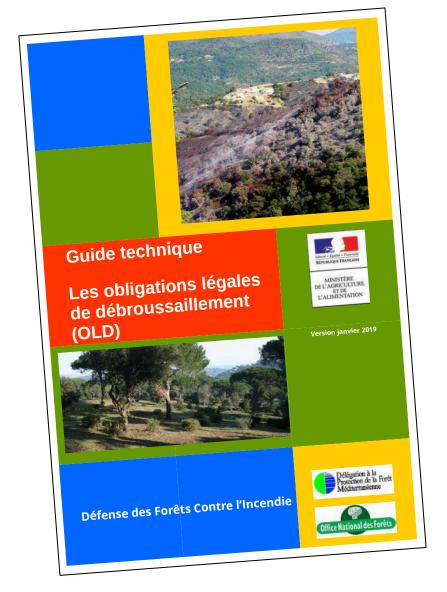
Les règles des deux cas se cumulent

Votre propriété est située en zone naturelle (N) du PLU



Rayon de 50 m autour des constructions + chemin d'accès privé (3m de part et d'autre)





Guide technique complet:

- sur le site internet de la mairie
- consultable en mairie



Quizz d'autoévaluation:

https://www.collectivitesforestieresoccitanie.org/quiz/old_gard_administres/

Comme les particuliers, la commune est soumise aux OLD

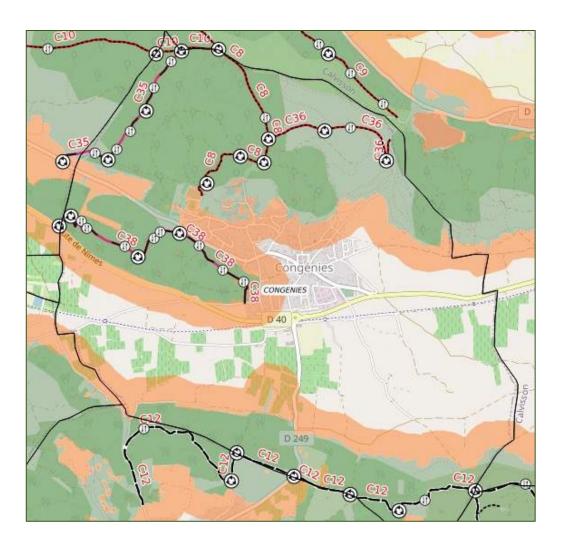
Bâtiments communaux :

- halle des sports
- club House tennis
- vestiaires du stade...





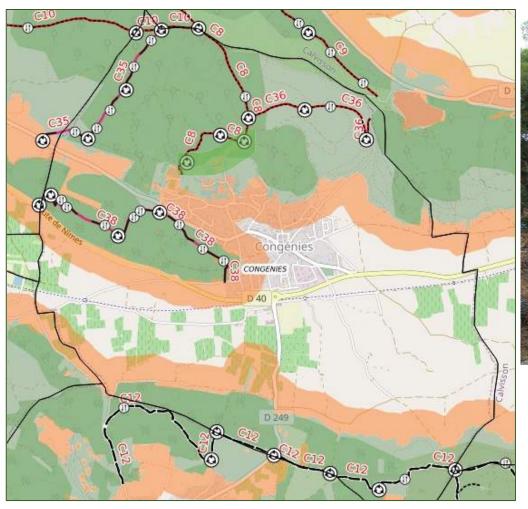
Les pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) : indispensables pour la lutte contre l'incendie





Entretien: Syndicat Mixte DFCI Salavès-Sommiérois et équipe Technique communale

Création d'un bande débroussaillée de sécurité (BDS)





Sécurisation de l'interface forêt/habitations au nord de la commune (piste « Ninarde »)

Projet d'association

But: Entraide aux personnes soumises à l'OLD

Moyen: Chantiers de débroussaillement collectifs et solidaires



- 2) **Chantier** expérimental à Congénies :
- -12 volontaires
- ½ journée



Président(e) Secrétaire Trésorier(e)

Possibilité de regroupement Congénies-Aubais?





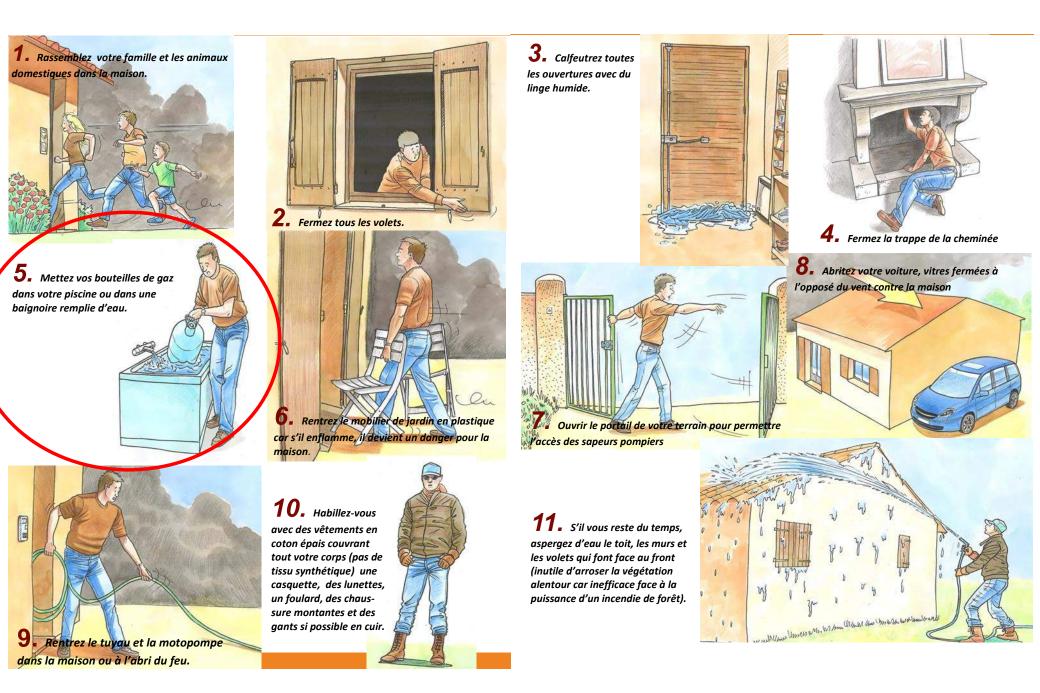
Aménagement de zones tampon (combes)

Mosaïque de milieux intra-forestiers semiouverts :

- prairies
- olivettes...



4- L'incendie est là et menace votre habitation : comment réagir ?





Amélioration des outils d'alerte et de mise en sécurité

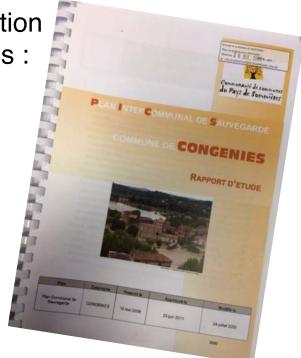
Plan Intercommunal de Sauvegarde

Document d'anticipation

qui définit les moyens :

d'informer la population et les secours

 de communiquer
 les consignes de sécurité et d'évacuation







Recensement des personnes exposées

FAITES-VOUS CONNAITRE!

Liens utiles

Carte interactive de la DDTM30 (zones OLD) : https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=ddf35722-3c37-4d94-b257-0f97e80b9345

Photos satellite: Google Earth et IGN (https://remonterletemps.ign.fr/)

Sources documentaires









« Aménagement de la Forêt Communale de Congénies 2020-2029 » par Marc Reynaud, Gérard Perez, Cécile Leroy, François Scola (ONF)

Association Histoire et Patrimoine de Congénies

Blog Congénies en Vaunage (Loïc Vannson)

Association des Communes Forestières du Gard

Préfecture du Gard

Base de donnée sur les incendies : www.promethee.com

« Monsieur G » (vidéos de drône, Youtube)

DEBROUSSAILLER C'EST MAINTENANT.....

« La forêt dans notre région, ce n'est pas l'aviateur, le pompier, qui la sauvera, c'est l'opinion publique »

Francis ARRIGHI

Préfet en charge de la création
de l'Entente pour la forêt méditerranéenne

CET ÉTÉ CE SERA TROP TARD!

MERCI DE VOTRE ATTENTION









Comment éliminer les déchets verts ?

1) Broyage, compostage

2) Déchèterie :



- nouveau règlement : max **50 passages** (véhicule de tourisme) ou **12 passages** (gros utilitaire) par an
- dérogation possible pour usagers soumis aux OLD

« une fois passages épuisés : appeler le service pour que situation soit prise en compte »

Interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

- troubles du voisinage (odeurs, fumée)
- risques d'incendies
- émission de polluants toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement (! végétaux humides !)

 SAUF...

Non respect du RSD : 450 € amende (article 131-13 du code pénal)



Brûlage des déchets verts

Dérogation strictement réservée aux personnes soumises à OLD (arrêté préfectoral du 31/08/2012 relatif à l'emploi du feu dans ou à proximité des massifs boisés)

- **autorisation** à demander en mairie (annuelle)
- précautions à suivre (vent, eau à proximité immédiate)
- **périodes** à respecter

<u>Période idéale pour débroussailler</u> et éliminer les déchets :

15 septembre – 15 juin

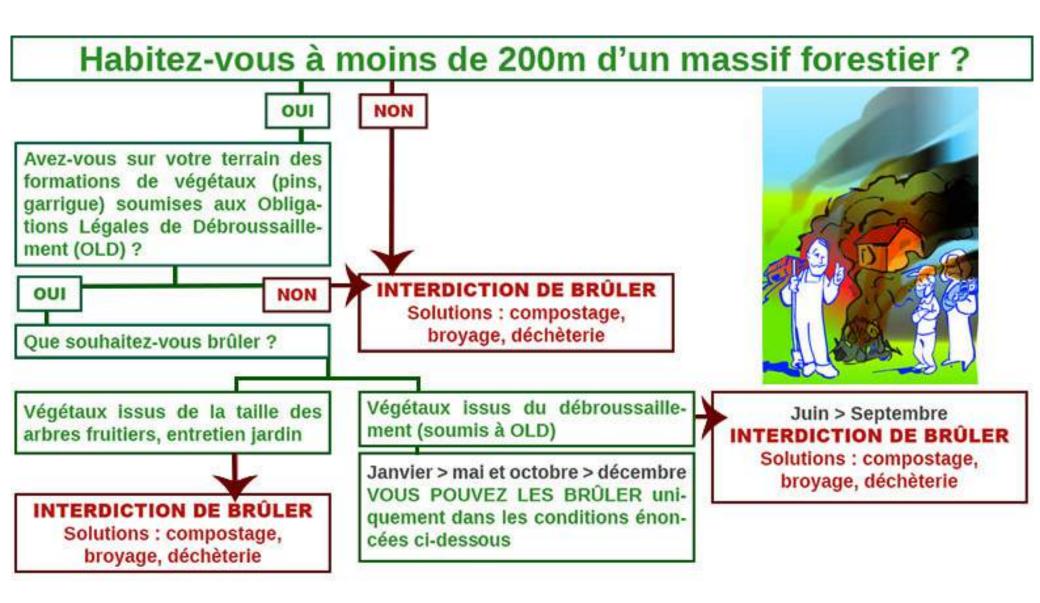
15 octobre



	dente - Egolia - Françoise EFURLIQUE PRANÇAISE		ANNEXE
Direction Départeme	recture du Gard entale des Territoires et de la	Arrêté préfector	ral n° 2012 à l'emploi du feu
D	Déclaration d'incinérat au titre de l'ann	a Mer	commune
	au titre de Pons	ion de végétaux en né	rio i
Je soussigné déclare avoir	t	ee:	iode autorisée
	: l'intention de faire brûler d de :	es via (ire 🖂
	de :	sur pied	ire occupant avec
pour la période d Adresse :		lieu-dit :	coupés 🗆
Parcelles cadastr		au	
		Superficie approximativ	
détenir sur lui cette d	'engage à : léclaration lors de l'incinéra pompiers en téléphonant pa	-Photimativ	#1
prévenir les sapeurs-	éclaration lors de l'incinéra pompiers en téléphonant par qui par temps calme et seule rieure en moyenne à l'acute	tion et à 1-	
a la lin de l'opération.	compiers en téléphonant pa	r le 18 ou l'esenter en cas	de contrata
Propéd France est infér	rieure en seule et seule	ement of to	arant le démarra;
conches a memerati	on entre tu	heure de vent	Observia -
disposer du soleil	tude l'heure légale de	lever du salair	ou prévue
asposer à proximité in	nmédiate de	di soleil et 1 heure	avant the
assure un dispositif de pu	llvérisation moyen d'al	erte (tálán)	neure légale
• assurer une surveillance	Constant	(refeptione mobile)	et d'une
ne pas quitter la zone	nmédiate d'un moyen d'al divérssation, constante et directe du feu avant extinction	12	or d'une réserve d'e
Ditts tard 1 1	lence complete	du ou .	
Périodes	de avant l'heure légale d	u couches foyers, l'extine	tion total .
trodes réglementées pour	constante et directe du feu avant extinction complète heure avant l'heure légale d l'emploi du feu applicable	coucher du soleil.	totale devant êt
due distance de 200 m	etres des bois e	propriétaie	
	Pemploi du feu applicables aux defres des bois, forêts, laudes, m	raquis, garrigues	h l'intérieur
Usage		and igues, plantations e	t reboisements
Dan I			
propriétaire	Jerukor Fibrilor Anti	Mar Mar	
	, E S 4	AN JULIA	Chebro Octobro Novembro Dicombro
			B B B B
Brûler des	C c		Shept Ottobro Novembro Dibonitre
végétaux coupés	Possible (STORES OF THE PROPERTY OF	
- vapas	Possible (
	avec déclara	tion INTERDIT	Possible (*)
		经验证的	déclaration
Brûler des végétaux sur pied			diaration
aur pied	Possible (*)	And the second second	
	aveo declaration	INTERDIT	Possible (*)
(*\ c	1000		
déclarant	91# A 20 11		déclaration
(*) Sauf si vent supéri déclarant	eur a 20 Km/heure		
ate et signature		0.1.1	
		Original à conserver par 1 copie à laisser en	to di
	1	1 copie à laisser en	le déclarant
Le respect de cours	glementation ne dégage r en cas de propagation d	- 1919261 61	mairie
civile de l'aut	glementation ne déca-		
so lauteur	en cas de propagation	en aucune manière le	
	p. Spayation (du feu vers d'autres	sponsabilité

(arrêté préfectoral du 31/08/2012)

Brûlage des déchets verts : pour OLD uniquement !



Comment débroussailler?

